

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 Avril 2025

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 h00 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 7 avril 2025 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Philippe DEGUELLE, Geneviève COMTE, Colette SCHREYS, Alain ESPERCE, Kévin THIRION, Gérard DIEM, Simone FAVRY, Gilles LABERTY, Marie FREMONT, Joelle BAUMANN, Alain ELOY

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Didier MALET a donné pouvoir à Anthony CHANAUD

Emil HEIGL a donné pouvoir à Gilles LABERTY

Audrey RANTRUA a donné pouvoir à Geneviève COMTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Emanwela EDWINS

Helen DUCEAU

Georges BENNAVAIL

Ordre du jour

1- Prix de l'Eau et de l'Assainissement 2025

2- Compte Gestion 2024 M4

3- Compte Administratif 2024 M4

4- Budget primitif 2025 M4

5- Compte Gestion 2024 M49

6- Compte Administratif 2024 M49

7- Affectation Résultat 2024 M49

8- Budget primitif 2025 M49

9- Compte Gestion 2024 M14 (devenu M57)

10- Compte Administratif 2024 M14 (devenu M57)

11- Affectation Résultat 2024 M57

12- Vote des taux 2025 M57

13- Budget primitif 2025 M57

14- Acceptation du don des parcelles 329 B 900 et 329 B 31

15- Durée de concessions du columbarium au Cimetière de Rouvenac

16- Renouvellement d'un poste d'agent technique en 35H

17- Extension du réseau d'eau potable de la station d'épuration de Rouvenac au Chemin de la Coume de Fa

18- Annulation de la vente de l'ancien mobilier du café de Fa

Questions diverses

Secrétaire de séance : Joëlle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire. M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 5 Février 2025. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- Prix de l'eau et de l'Assainissement 2025

M le Maire rappelle que les tarifs appliqués sur notre commune concernant l'eau restent très corrects si l'on compare à d'autres communes d'autant que nous avons beaucoup investi sur nos réseaux et que nous devons continuer. L'eau est devenue une ressource précieuse avec le dérèglement climatique et elle doit être une question prioritaire pour tous. De gros travaux ont été réalisés sur Rouvenac l'année dernière en équipant notamment la commune d'un traitement de l'eau par UV en supprimant le chlore. De très gros travaux sont à prévoir à Fa mais surtout à Rouvenac en raison de la vétusté des canalisations. Un plan pluriannuel visant à remplacer entièrement, par quartiers, les canalisations va devoir être programmé dans les années à venir, ce qui va engendrer des couts importants. Dans ce contexte, le prix de l'eau est un sujet qu'il est nécessaire d'aborder en responsabilité et les membres du conseil en débattent. Le prix total au m3, eau et assainissement confondus, est identique sur Fa et Rouvenac soit un total de 2.63€. La proposition qui se dégage est de maintenir le prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de la commune ; afin de se rapprocher du prix de la location du compteur d'eau (frais fixes) fixée à Fa à 90 €/an, le conseil propose d'appliquer une très légère augmentation de 10 €/an sur le prix de la location du compteur d'eau (frais fixes) à Rouvenac en passant de 50 € à 60 €/an. M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

2- Compte Gestion 2024 M4

M le Maire précise que ce Compte de Gestion M4 dressé par le Trésor public a bien repris dans ses écritures le montant des soldes, les titres de recettes et les mandats et n'appelle pas d'observation particulière. Il est identique à notre compte administratif 2024 M4 dont il fait lecture, c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. M le Maire soumet au vote le compte de gestion 2024 M4 dressé par le Trésor public. Approuvé à l'unanimité.

3- Compte Administratif 2024 M4

M le Maire présente dans le détail le CA 2024 M4 qui concerne les panneaux photovoltaïques placés au-dessus de l'ancienne cave coopérative à Fa. En résultats définitifs, nous avons un déficit en section d'exploitation de 10.070.78 € et en section d'investissement un excédent de 1.687.13 € soit un résultat total de clôture de – 8 383.65 €. Il faut noter que les titres concernant la vente d'électricité n'ont pas tous encore été réglés. Après en avoir débattu, M le Maire, conformément à la loi, quitte la salle et Mme SCHREYS soumet au vote le CA 2024 M4. Approuvé à l'unanimité.

4- Budget primitif 2025 M4

M le Maire présente dans le détail le budget M4. Il s'équilibre à 18.471 € en fonctionnement (dépenses et recettes) et à 8 688 € en investissement (dépenses et recettes). Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote le budget primitif M4. Approuvé à l'unanimité.

5- Compte Gestion 2024 M49

Ce compte de gestion M49 dressé par le Trésor Public concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, M le Maire précise qu'il est identique à notre compte administratif M49 dont il fait lecture, c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le Trésor public a bien repris dans ses écritures le montant des soldes, les titres de recettes et les mandats et ce compte n'appelle pas d'observation particulière. Les opérations étant régulières, M le Maire soumet au vote le compte de gestion 2024 M49 dressé par le Trésor public. Approuvé à l'unanimité.

6- Compte Administratif 2024 M49

Après avoir présenté dans le détail le CA 2024 M49, M le Maire souligne qu'en résultats définitifs, le solde d'exécution positif est de 78 097.70 € en section de fonctionnement et le solde d'exécution négatif est de – 27 520.25 € en section d'investissement soit un résultat total de clôture de 50 577.45 €. M le Maire informe que suite à une proposition de loi qui vient d'être adoptée, le transfert des compétences eau et assainissement vers les intercommunalités ne devrait plus être obligatoire. Chaque commune pourrait ainsi décider du meilleur choix pour elle et nous prendrons les décisions qui s'imposent le moment venu ; il semble important pour le conseil de conserver la souveraineté de la commune dans ce domaine. Après en avoir débattu, M le Maire quitte la salle, conformément à la loi, et Mme SCHREYS soumet au vote le CA M49 2024. Approuvé à l'unanimité.

7- Affectation Résultat 2024 M49

Après avoir approuvé le CA M49, le conseil doit statuer sur l'affectation du résultat. Il est nécessaire de couvrir le déficit d'investissement de - 27 520.25€ en affectant cette somme au compte 1068 en recette d'investissement ; le report en fonctionnement pour le BP 2025 en Recette au compte 002 sera de 31 706,00€. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. L'affectation du résultat 2024 sur le M49 est approuvée à l'unanimité.

8- Budget primitif 2025 M49

M le Maire présente le budget prévisionnel M49 qui reste fragile compte-tenu de prix de l'eau bas et d'investissements à réaliser sur un réseau vieillissant et de l'importance de la question de la ressource en eau. L'essentiel des dépenses sur ce budget portera notamment sur l'élaboration du Schéma Directeur de l'Eau, le remplacement nécessaire de certaines pompes et vannes de secteur, sur le Projet Urbain Partenarial (PUP) de Ramounichoux. Le budget 2025 s'équilibre en fonctionnement (dépenses et recettes) à 205 026.68€ et en section d'investissement (dépenses et recettes) à 184 215.16 €. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote ce budget. Approuvé à l'unanimité.

9- Compte Gestion 2024 M14 (devenu M57)

M le Maire présente le compte de gestion du budget général de la commune. Ce compte est dressé par le Trésor public, il est identique à notre compte administratif 2024 dont il fait lecture. Le Trésor public a bien repris dans ses écritures le montant des soldes, les titres de recettes et les mandats et ce compte de gestion n'appelle pas d'observation particulière. Les opérations étant régulières, M le Maire soumet au vote le compte de gestion dressé par le Trésor public. Approuvé à l'unanimité

10- Compte Administratif 2024 M 14 (devenu M57)

Après avoir présenté dans le détail le CA 2024, M le Maire souligne qu'en résultats définitifs, le solde d'exécution positif est de 820 422.14€ en section de fonctionnement et le solde d'exécution négatif est de - 405 844.41 € en section d'investissement soit un résultat total de clôture excédentaire de 414 577.73 €. Le solde d'exécution négatif s'explique par les investissements que nous réalisons sans emprunt pour poursuivre le désendettement de la commune. Le conseil échange sur ce compte administratif et après en avoir débattu, M le Maire quitte la salle, conformément à la loi, et Mme SCHREYS soumet au vote le CA 2024. Approuvé à l'unanimité.

11- Affectation Résultat 2024 M57.

Après avoir approuvé le CA M57, le conseil doit statuer sur l'affectation du résultat. Il est nécessaire de couvrir le déficit d'investissement de - 405 844.41€ en affectant cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement ; le report en fonctionnement pour le BP 2025 en Recette au compte 002 sera de 252 202,17€. Après en avoir débattu, M. le Maire soumet au vote cette question. L'affectation du résultat 2024 sur le M57 est approuvée à l'unanimité.

12- Vote des taux 2025 M57

M le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et propose de maintenir les taux sur la Taxe Foncière Bâtie, la Taxe Foncière Non Bâtie, et la Taxe d'Habitation à savoir - TFB: 51.91; - TFNB: 99.88 ; - TH: 23.48. La taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires. Après en avoir débattu, il soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité.

13- Budget primitif 2025 M57

M le Maire présente le budget primitif M57 en s'appuyant sur la réunion de travail préparatoire du conseil municipal à ce budget qui a eu lieu le 30 janvier. Cette réunion a notamment permis d'établir ce que nous souhaitons voir inscrit en terme de projets pour l'année 2025. Ont été retenus notamment les travaux à l'école Simone Veil par la mise en place d'une pompe à chaleur, la réfection de la toiture et isolation au foyer de Fa, l'amélioration de la traversée du village à Rouvenac et la canalisation de certaines eaux pluviales, passage en LEDS sur les traversées de Fa et Rouvenac, changement éventuel du tractopelle, achat d'un aspirateur à feuilles pour Rouvenac. Ainsi, le budget primitif 2025 M57 s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 816 890.17€ et en section d'investissement (dépenses et recettes) à 727 946.41 €. Le conseil échange sur cette question et à l'issue de ce débat, M. le Maire soumet au vote ce budget. Approuvé à l'unanimité.

14- Acceptation du don des parcelles 329 B 900 et 329 B 31

M. le Maire précise où se situent ces parcelles à Rouvenac et rappelle le contexte. Mr HEIGL propose de céder à la commune à titre gracieux une parcelle 329 B 900 (issue de la parcelle mère 329 B 854) pour créer un parking à Galié dont l'utilité n'est plus à démontrer ainsi que la parcelle 329 B 31 pour faciliter l'accès à la station d'épuration de Rouvenac. M. le Maire ajoute que M. HEIGL étant concerné par la question, et bien qu'absent, il ne participera pas au vote (procuration donnée à M. LABERTY). Après en avoir débattu, M. le Maire soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité moins une voix (M. HEIGL ne participe pas au vote).

15- Durée de concessions du columbarium au cimetière de Rouvenac

M le Maire informe qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs concernant la durée des concessions des différents columbariums de la commune ; en effet, pour le même prix, sur le village de Fa, les concessions du columbarium ont une durée perpétuelle et sur le village de Rouvenac, la durée était de 50 ans. Par conséquent, M le Maire propose que les concessions du columbarium du cimetière de Rouvenac passent également en durée perpétuelle dans l'intérêt de ses habitants. Après en avoir débattu, M. le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

16- Renouvellement d'un poste d'agent technique en 35H

Cette question concerne le contrat de travail de M. Cédric CASTANO, agent positionné sur un emploi permanent d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires. Ce contrat, d'une durée déterminée de 3 ans, arrive à son terme le 31 août 2025 ; la durée totale de ce type de contrat ne peut excéder 6 ans. M. le Maire propose de renouveler son contrat de travail, le conseil y est également favorable. Approuvé à l'unanimité.

17- Extension du réseau d'eau potable de la station d'épuration de Rouvenac au Chemin de la Coume de Fa

M le Maire précise le contexte et rappelle que, suite aux délibérations de juin 2014 (commune de Rouvenac) et de décembre 2024 (commune Val du Faby) portant sur l'extension du réseau d'eau potable de la station d'épuration de Rouvenac au chemin de la Coume de Fa, des modifications sont à apporter. M. le maire rappelle que la commune de Rouvenac, en 2014 avait donné son autorisation pour l'extension du réseau mais en limitant à 2m3 par jour le débit. Depuis Mme LETEN a déposé et obtenu un permis de construire pour construire sa maison d'habitation à côté de la ferme. Dès lors Mme LETEN demande que la limite de 2m3 par jour soit supprimée car aucune maison de la commune n'est soumise à de telles restrictions. M. le maire rappelle que Mme LETEN, qui fait la demande d'extension, devra en supporter entièrement les frais. Un compteur devra être posé à ses frais au début de la canalisation (au niveau de la station) et un autre au début de sa propriété. Tous les ans les 2 compteurs seront relevés afin de détecter d'éventuelles fuites. Mme LETEN demande l'autorisation de passer sur les chemins communaux concernés, M. le Maire rappelant les servitudes de passage sur le chemin communal n°2 et le chemin rural n°7 de Rouvenac. Afin de réaliser ces travaux Mme LETEN demande de créer une servitude de passage sur les parcelles communales 329 B 84, 329 B 31 (don en cours) et 329 B 35. Les propositions qui sont faites sont débattues et acceptées par les membres du conseil. M. le Maire soumet au vote cette question. Approuvée à l'unanimité.

18- Annulation de la vente de l'ancien mobilier du café de Fa

Suite à la reprise par la commune du fonds de commerce du café de Fa, des particuliers s'étaient manifestés pour acquérir du petit matériel usagé n'ayant plus d'utilité à savoir une saladette, une machine à café et un réfrigérateur ; aussi nous avions délibéré dans ce sens en décembre 2024. Les personnes intéressées se sont ensuite rétractées. M le Maire propose au conseil de bien vouloir accepter cette annulation et autoriser la remise en vente de ce petit matériel. Le conseil en ayant débattu, M. le Maire soumet au vote la question. Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) de Mme Oriane LOZE-BARBAT, agent intervenant à l'école Simone VEIL arrive à son terme. Son contrat a été renouvelé à 2 reprises. M. le Maire propose qu'elle puisse poursuivre son activité et propose au conseil que son poste puisse évoluer vers un contrat à durée indéterminée. Le conseil y est favorable. Une délibération sera prise dans ce sens.

- Il a été constaté des fissures sur la station d'épuration de Galié ; il convient de la vider entièrement et de la consolider par la pose d'une membrane et l'étanchéifier. M. le maire précise que les travaux devront débiter rapidement.

- Alain ELOY informe que sur proposition de la CCPA et la commune de St Louis et Parahou, une visite du Covaldem a été organisée pour les élus de notre territoire Pyrénées Audoises. Une visite fort intéressante et positive à laquelle ont participé Alain ELOY, Gérard DIEM et Georges BENNAVAIL : site important équipé de plusieurs kilomètres de tapis roulants, de lasers, de souffleries destinées à trier le contenu de toutes les bornes du Département.
- Joelle BAUMANN, chargée du site internet de la commune constate qu'il est nécessaire d'augmenter la mémoire numérique du site. Le maire lui propose de contacter la société Campagnol afin d'obtenir 1 Giga octet de plus. Coût : 17€.
- Philippe DEGUELLE demande des précisions sur le prochain PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). M. le Maire précise que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) va jouer un rôle dans le prochain PLUI car la lutte contre l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter les effets du réchauffement climatique ; il faut aller vers un modèle d'aménagement durable.
- Pour répondre à la question de Gilles LABERTY relative au nouveau mode de scrutin aux élections municipales, le Maire précise que pour favoriser le respect de la parité dans les conseils municipaux et répondre à la crise de l'engagement local, la loi devrait étendre aux communes de moins de 1000 habitants le mode de scrutin proportionnel de liste paritaire avec une alternance femme/homme. Cette réforme devrait s'appliquer dès les prochaines élections municipales de mars 2026.
- Mme Fanny BERNARD, habitante de Fa, demande à louer des terres communales situées d'une part à Bouichet et d'autre part à la Bouichère. Le maire propose d'organiser en présence de l'intéressée une réunion de travail formée de conseillers municipaux intéressés afin d'analyser sa demande.
- Kévin THIRION propose qu'un nettoyage du ruisseau qui descend de Fauruc en rejoignant le Faby soit entrepris en raison de l'amoncellement d'un grand nombre de branchages.

La séance est levée à 23h30.

Vu pour être affichée le 21 mai 2025 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Anthony CHANAUD

